

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail CDPL du 26 juin 2019 « Mobilités au Pays de Lorient »

Participants :

André DOUINEAU, Gaël ALLIGAND, Claire SALLIC, Victorialine BOURIAUD, Florence GOURLAY, Kevin GUHUR, Emmanuel BRULAY, Michel COUSSI et Jean VERGER

Objectif de la réunion :

L'objectif de la réunion est de prolonger les échanges de la table ronde du 21 mars, notamment, au regard des besoins des jeunes et de préparer les projets tuteurés étudiants pour l'année universitaire 2019/2020.

Déroulement et décisions :

Après un tour de table et un échange sur la problématique de la mobilité des jeunes sur le Pays de Lorient (Quimperlé Communauté, Lorient Agglomération et Communauté de Commune Blavet Bellevue Océan), il a été décidé que le fil rouge des projets tuteurés « mobilités au pays de Lorient » 2019/2020 allait être celui de l'urgence climatique, de l'écologie et de la santé.

Pour cela, le groupe considère que la résolution de cette problématique ne pourra trouver de solutions pérennes que si tous les « acteurs mobilités » (les jeunes, les services transports des inter-communautés, les opérateurs de transports, les établissements scolaires et universitaires et le CDPL) coopèrent ensemble (éviter le face à face) afin de créer une synergie, avec les jeunes, autour des transports collectifs : « ce transport est pour moi et je peux l'utiliser ».

Concernant le déroulement de la soutenance des projets tuteurés de l'année 2019/2020, il semble judicieux, afin d'éviter le marathon de l'année dernière (soutenances et table ronde dans la foulée), de mettre en place (en mars 2020) des tables rondes permettant aux étudiants de présenter de façon synthétique (en 5mns) leurs travaux et de participer aux échanges (organisation à définir).

La prochaine réunion sera l'occasion de valider les thèmes proposés aux étudiants et de définir de façon plus précise l'organisation de la restitution des travaux des étudiants.

La prochaine se déroulera le 11 septembre de 9h à 11h au lycée de Quimperlé

Notas :

Les différentes productions des étudiants doivent, comme tous les ans, après accord du responsable de la formation, être envoyées au CDPL. Au vu du faible retour, il sera nécessaire de mettre en place le suivi de

cette procédure dans le respect des droits d'auteurs et de confidentialités afin de pouvoir archiver et, ainsi, promouvoir les travaux des étudiants.